

## Conditions d'admission

Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans et justifier d'une année d'expérience (1 600h) professionnelle à la date de la délivrance du diplôme.

## Modalité d'inscription

- Prendre rendez-vous pour un entretien individuel de motivation.
- Se présenter au rendez-vous muni d'une lettre de motivation, d'un CV et d'une photo d'identité. *Des tests de positionnement sont effectués pour évaluer les pré-requis et affiner le projet du candidat.*

## Rémunération

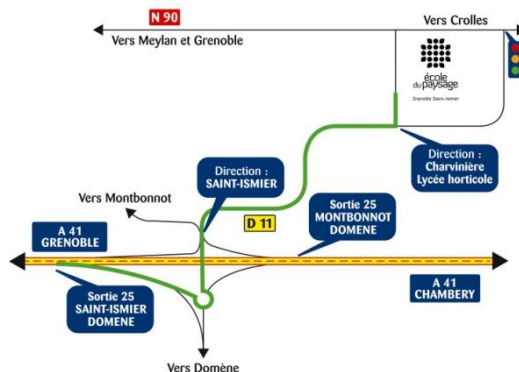
ASP, Pôle-Emploi, autres fonds : nous consulter

## Financement de la formation

FONGECIF, FAFSEA, VIVEA ou autres fonds de formation (OPCA)  
Le Pôle Emploi  
La Région Auvergne Rhône-Alpes  
L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés  
L'entreprise (Plan de Formation) via son fonds de formation  
Autofinancement

## Contact

CFPPA - 1 Chemin de Charvinière  
38332 Saint-Ismier  
Tél 04 76 52 52 18  
Courriel : [cfppa.grenoble@educagri.fr](mailto:cfppa.grenoble@educagri.fr)  
[www.edp.educagri.fr](http://www.edp.educagri.fr)



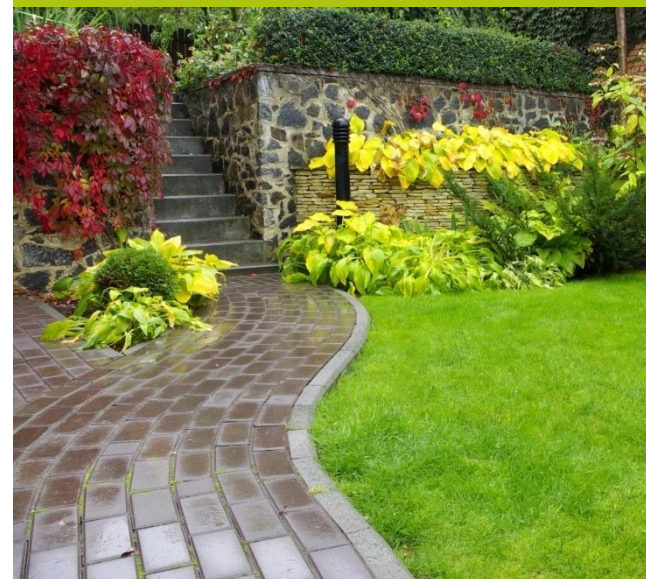
# CFPPA

Centre de Formation Professionnelle  
et de Promotion Agricole

## Formation continue

## Brevet Professionnel agricole – niveau V

## Travaux des aménagement paysagers



école  
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

## Description des activités

Les activités demandées à un titulaire du Brevet Professionnel Agricole spécialisé en Travaux des aménagements paysagers sont :

- Préparer son travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant les dispositions réglementaires, les règles de bonne conduite et le respect de la sécurité.
- Réaliser des travaux de création des espaces verts dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur.
- Réaliser des travaux d'entretien des espaces verts et de maintenance des installations dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur.
- Contribuer à la réalisation des travaux de constructions paysagères ou d'ouvrages paysagers dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur.
- Réaliser des travaux d'élagage, de taille de formation, d'entretien et de soins aux arbres dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur.
- Utiliser les matériels et conduire les engins de chantier en conformité avec les conditions réglementaires et en assurer l'entretien courant.
- Participer aux travaux d'entretien d'espaces naturels et ruraux dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur.
- Participer à des travaux d'entretien de végétaux d'intérieur et de réalisation de décorations d'espaces intérieurs.
- Communiquer au sein de l'entreprise ou de la collectivité, avec la clientèle ou le public, avec les partenaires, avec les fournisseurs.

## Objectif

Acquérir un diplôme pour exercer une activité professionnelle dans les domaines du paysage comme ouvrier qualifié

## Durée

800 heures au centre de formation (24 semaines) et 7 semaines de stage en entreprise.

## Référentiel

Le Brevet Professionnel Agricole spécialité «Travaux Aménagements Paysagers» est composé de 8 Unités Capitalisables (UC) et de 2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE) dans les domaines suivants :

### 3 UC G Unités capitalisables générales

- UC G1 – Mathématiques, Informatique, Communication  
Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
- UC G2 – Droit du travail, Protection sociale, Economie d'entreprise et de chantier  
Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- UC G3 – Ecologie, Prévention et risques du travail  
Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

### 2 UC O Unités capitalisables d'option

- UC O1 – Biologie, Reconnaissance et gestion sanitaire des végétaux :  
Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers
- UC O2 – Mécanique : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

### 3 UC S Unités capitalisables de spécialité

- UC S1 TCE – Connaissance des techniques d'entretien en travaux paysagers : *Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager*
- UC S2 TCE - Connaissance des techniques de création en travaux paysagers : *Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager*
- UC S3 TCE – Conduite d'engins  
*Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité*

### 2 UCARE

- Maçonnerie paysagère
- Fleurir autrement